

Tableau 1 - Bâtiments d'habitation (maisons individuelles et appartements)

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I - Pièces principales (pièces sèches) et circulations		
L 1	Si aucun dispositif permanent de protection contre les apports abrasifs ne peut y être prévu, les locaux avec accès direct de l'extérieur sont au minimum classés U ₃ .	
L 2	S'il y a utilisation d'une chaise à roulette dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P3.	
L 3	Entrée sans accès direct sur l'extérieur	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
L 4	Entrée avec accès direct sur l'extérieur (Cf. L 1)	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
L 5	Toute pièce avec accès sur l'extérieur (Cf. L 1, L 2)	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
L 6	Séjour, pièce ouvrant sur séjour par une baie libre (Cf. L 2)	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
L 7	Pièce à usage professionnel	Cf. tableau 2
L 8	Pièce à niveau principal sans accès sur l'extérieur (Cf. L 2)	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
L 9	Chambre sans accès sur l'extérieur (Cf. L 2)	U ₂ P ₂ E ₁ C ₀
L 10	Dégagement, circulation intérieure au logement	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
L 11	Escalier	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
II - Pièces de service (pièces humides ou pièces d'eau)		
L 12	Cuisine, buanderie, coin cuisine attenant à un séjour	U _{2S} P ₃ E ₂ C ₂ <i>Nota 1</i>
L 13	Salle d'eau ou de bains, douche, WC	U _{2S} P ₂ E ₂ C ₁
L 14	Balcon, loggia, terrasse	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
L 15	Terrasse privative à rez-de-jardin	U _{3S} P ₃ E ₃ C ₂
III - Parties communes		
L 16	Hall d'entrée de moins de 25 logements hors zone d'accès sur extérieur	U _{3S} P ₃ E ₁ C ₀
L 17	Zone d'entrée, accès sur extérieur de L 16	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
L 18	Hall d'entrée desservant au moins 25 logements y compris zone d'accès direct sur extérieur	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
L 19	Coursive fermée entre immeubles	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
L 20	Couloirs, escaliers et paliers d'étages (ou ascenseur) de moins de 25 logements	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
L 21	Couloirs, escaliers et paliers d'étages (ou ascenseur) pour au moins 25 logements	U _{3S} P ₂ E ₁ C ₀
IV - Locaux de service et annexes		
L 22	Local de réception vide ordures, poubelles. Local pour vélos, 2 roues, poussettes	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂
V - Zones extérieures		
L 23	Seuil d'entrée	U ₄ P ₃ E ₃ C ₁
L 24	Coursive ouverte, terrasse, escalier	U ₄ P ₃ E ₃ C ₂
Nota 1 : compte tenu de l'expérience acquise, il s'avère qu'un carreau U ₃ est nécessaire		